



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 22 juin 2022

Question n°9

**Appels à projet CARSAT - Demande de financement de travaux à la Résidence
autonomie Les Lilas**

Sous la présidence de Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS :

Etaient présents :

Monsieur Alfred M'BONGO / Monsieur Claude BILLOD / Monsieur Philippe CREMER /
Monsieur Cyril DEVESA, arrive à 17h03, vote à partir de la question n°3 / Madame Valéry
GARCIA / Monsieur Michel JOURNEAUX / Madame Myriam LEMERCIER / Madame Agnès
MARTIN, arrive à 17h08, vote à partir de la question n°4 / Madame Claudine MAUGAIN /
Madame Sylvie WANLIN

Etaient absents :

Monsieur Bernard AVON / Monsieur Yves CHANSON / Monsieur Jamal-Eddine LOUHKIAR /
Monsieur Michel PELLATON / Monsieur Jean-Hugues ROUX / Monsieur André TERZO /
Madame Anne VIGNOT, **donne pouvoir à Madame Sylvie WANLIN**

RECU EN PREFECTURE

Le 04 juillet 2022

VIA DOTELEC - S2LOW

Date de dépôt en Préfecture : 025-262500564-20220622-D00164410-DE Date d'affichage :

DÉLIBÉRATION

Incidence financière

Les recettes éventuelles ne seront connues qu'après décision des financeurs.

Résumé : Le CCAS a voté le 16 mars dernier le budget 2022, dont le programme pluriannuel d'investissement (PPI) relatif aux Résidences Autonomie.
A ce titre, il est prévu plusieurs travaux au sein de la Résidence Autonomie Les Lilas, dont le remplacement des portes d'entrée, la création d'un local poubelles de proximité, et la réfection des toilettes du rez-de-chaussée.
Ces opérations étant éligible à l'appel à projets 2022 de la CARSAT, il s'agit d'autoriser le CCAS à candidater et déposer la demande de subvention en conséquence.

1. Contexte

La CARSAT lance chaque année des appels à projets pour les lieux de vie collectifs, pour l'amélioration des conditions de vie des résidents des établissements d'hébergement pour personnes âgées autonomes. Le CCAS a déjà bénéficié d'enveloppes de subvention de cet organisme.

En 2020-2021, la CARSAT a par exemple financé l'installation d'une ventilation mécanique contrôlée aux Cèdres.

En 2022, le CCAS va procéder à différents types de travaux à la Résidence Autonomie Les Lilas. Ces travaux permettent soit de sécuriser le bâtiment (remplacement des portes d'entrée vétustes), soit d'améliorer les conditions de vie des habitants (réfection des toilettes femmes du rez-de-chaussée, création d'un local poubelles à proximité du bâtiment). Ces travaux ont été listés dans le PPI des Résidences Autonomie voté le 16 mars dernier.

Dans ce contexte, un financement de la CARSAT va être sollicité.

2. Présentation du projet et financement

Les crédits nécessaires à cette opération sont déjà inscrits dans le budget annexe 2022 des Résidences Autonomies du CCAS.

Le tableau récapitulatif des travaux d'aménagement est le suivant :

Travaux	Coût prévu au PPI
Changement des portes d'entrée et sécurisation	20 000 €
Création d'un local poubelles	25 000 €
Réfection des toilettes en RDC	12 000 €

Le montant indiqué ci-dessous correspond aux sommes prévues au plan pluriannuel d'investissement. Il sera ajusté en fonction des devis en cours d'établissement par les entreprises.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- CCAS : 50 %
- CARSAT (lieux de vie collectifs) : 50 %

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés :

- ✓ Se prononcent favorablement sur la présentation des travaux à réaliser à la Résidence Autonomie Les Lilas à l'appel à projets 2022 lancé par la CARSAT,
- ✓ Autorisent la Vice-présidente à répondre à l'appel à projets 2022 de la CARSAT pour les lieux de vie collectifs,
- ✓ Autorisent la Vice-présidente à signer les conventions à intervenir dans ce cadre.

Pour extrait conforme,
La Vice-présidente du CCAS,



Sylvie WANLIN

